



Présidence – Cabinet  
N°/Réf. : Cab/2025-M15

**Lettre de mission de Damien Salles,  
Vice-président délégué à la recherche, Science ouverte et publications**

2024-2028

L'université de Poitiers s'inscrit pleinement dans une trajectoire européenne et responsable, aussi bien d'un point de vue humain, environnemental que sociétal. En tant qu'établissement public, elle a vocation à répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles et futures par une recherche internationale ambitieuse et une offre de formation de qualité.

L'université de Poitiers dispose d'un potentiel exceptionnel pour mener une recherche de qualité. Assurer une recherche de premier plan est une priorité pour une université de plein exercice qui vise une envergure européenne. À cette fin l'université de Poitiers mène une politique qui répond aux questions posées par les enjeux de société, aussi bien pour son propre développement que pour apporter des solutions concrètes et pérennes aux besoins des citoyens et des territoires. Quel que soit le domaine et de façon résolument interdisciplinaire, il s'agit aussi bien de former les citoyens de demain, de développer leur esprit critique que de proposer des innovations techniques et sociales qui améliorent leur cadre de vie et dynamisent l'économie. L'université de Poitiers défend également une politique d'attractivité de son environnement de recherche en mettant à disposition des outils et des moyens au service de sa recherche.

**Missions**

Le vice-président délégué à la recherche, Science ouverte et publications, a pour mission d'augmenter significativement la visibilité des productions scientifiques de l'université de Poitiers et impulse une stratégie de science ouverte pour les publications scientifiques et les données de la recherche. Il doit également veiller à impulser une stratégie pour faciliter et augmenter l'accès à une documentation de qualité. Par ailleurs, il fait fonction de référent déontologue pour l'université de Poitiers. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manière non exhaustive :

- *Actions pour la visibilité des productions scientifiques et la science ouverte.* Il veille à l'application de la politique d'uniformisation de la signature établissement sur toutes les productions scientifiques de l'université de Poitiers et contribue à un meilleur référencement de toutes les productions scientifiques de l'établissement dans les bases de données nationales et internationales. Il déploie le Guichet unique de la donnée visant à favoriser la visibilité publications en *open access*, l'ouverture des données de la recherche et la mise en place de « codes ouverts ». Il veille à la réalisation régulière d'une cartographie scientométrique de l'université et de son analyse.

- *Actions pour les publications et la documentation.* Il coordonne la politique documentaire pour tous les sites de l'établissement et détermine les actions en vue d'intégrer au service commun de documentation l'ensemble des bibliothèques internes encore sous régime d'association. Il impulse une rationalisation de la politique d'achat documentaire au sein de l'établissement, en tenant compte de l'évolution des besoins réels des usagers. Il définit et met en œuvre une politique éditoriale soutenable pour les revues et les ouvrages.

• *Actions pour la déontologie.* Il constitue un Conseil de la Déontologie. Il contribue au respect des obligations et des principes déontologiques consacrés dans le statut général des fonctionnaires ainsi que dans la charte de déontologie et d'éthique de l'université de Poitiers.

Dans l'exercice de son mandat, il tient compte de la soutenabilité humaine et financière de ses actions et leurs éventuels impacts sur les ressources et l'organisation de l'établissement.

***Périmètre d'action***

Le vice-président délégué à la recherche, Science ouverte et publications est rattaché au pôle *Recherche* de l'équipe présidentielle. Il rend compte régulièrement de ses actions auprès du vice-président Recherche.

Il représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : participe selon les besoins à la Commission de la Recherche, participe selon les besoins aux réunions des directeurs des Instituts fédératifs de recherche (IFR) et des unités de recherche, participe selon les besoins au conseil du Centre des études doctorales (CED), préside le Conseil documentaire en l'absence de la présidente. Il peut être amené à représenter la présidente dans des instances externes sur délégation, notamment les réseaux nationaux de vice-présidents.

Il est en lien direct avec la Direction de la recherche et de l'innovation (DRInnov) ainsi qu'avec le Service commun de documentation (SCD). Elle s'appuie sur le Cabinet de la présidente pour les actions et missions qui le nécessitent, notamment la communication institutionnelle.

Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 6 janvier 2025,  
Virginie LAVAL  
Présidente de l'université de Poitiers

